



Marche à suivre quand on s'est porté garant.

Par **mythique**, le **25/01/2011** à **17:56**

Bonjour

Mon beau frère s'est porté garant, il y a 11 ans, pour un ami à lui qui voulait monter son restaurant.

Depuis, ils se sont complètement perdus de vue.

Hier, il a reçu une simple lettre, lui demandant de payer la somme de 46 000 euros pour la personne qui est partie sans payer ses dettes.

Il a fait confiance à un ami et il se retrouve à payer ses dettes.

Est-ce qu'une simple lettre, sans la moindre mise en garde auparavant, peut suffire à lui faire sortir une somme pareille?

On le menace de saisie.

Il est anéanti.

Merci pour vos réponses.

Par **Domil**, le **25/01/2011** à **18:51**

Une simple lettre non mais il est possible que le créancier l'attaque en justice

Par **sene**, le **25/01/2011** à **19:12**

il m'est arrivé le même problème, il y a quelques années. j'ai pris une avocate, qui a trouvé un vice de procédure, la banque, en question devait m'envoyer tous les ans, un relevé des sommes dues. suite au courrier de mon avocate, la banque a laissé tomber. je n'en ai plus jamais entendu parler.

Par **mythique**, le **25/01/2011** à **19:41**

Merci beaucoup.

Cela m'est d'un grand soulagement pour lui. Effectivement, il me dit qu'il n'a jamais reçu quoi que ce soit. Encore merci à ce forum qui n'apporte pas que des mauvaises nouvelles.

N'hésitez cependant pas à me répondre si vous détenez d'autres infos aussi intéressantes.

Bonne soirée à tous.